

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 7 février 2017
14h30, Salle Caillemer**

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'université Jean Moulin se sont réunis mardi 7 février 2017 en salle Caillemer sous la présidence du vice-président Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

1. Approbation des procès-verbaux des CFVU des 21 juin 2016 et du 20 septembre 2016.
2. Présentation du parcours des bacheliers 2015 inscrits en première année de licence dans l'une des 4 universités membres de l'université de Lyon.
3. Validation des capacités d'accueil en master – modalités d'examen des dossiers et dates des campagnes de recrutement.
4. Campagne APB 2017 – règles d'admission en première de licence.
5. Commission FSDIE : Approbation des subventions du volet initiatives.
6. Organisation pédagogique.
7. Conventions pédagogiques.

Questions Diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des enseignants :

Blandine MALLET-BRICOUT – Stéphane PILLET – Marie LEDENTU – Isabelle ROYER.

Collège B des enseignants :

Blandine ROLLAND – Lukasz STANKIEWICZ – Sylvain CORNIC – Michel WISSLER – Camille DE BOVIS
– Mathilde BOMBART – Martine VILA.

Collège des IATS :

Gilbert GAUTHIER – Chantal ORTILLEZ

Collège des Personnalités extérieures :

Aucun présent.

Collège des étudiants :

Charlotte LE BRUN – Kévin VIRICEL – Firmin LANDRÉ – Paul CATRAIN-GIOVANNAI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des enseignants :

Éric GARCIA par Michel WISSLER – Denis JAMET par Marie LEDENTU – Sylvie LAINE-CRUZEL par
Stéphane PILLET.

Collège B des enseignants :

Aucun membre représenté.

Collège des Personnalités extérieures :

Mounia GHEZALI par Stéphane PILLET.

Collège des étudiants :

Alexandra PIVIDAL par Charlotte LE BRUN – Théo GOETHALS à Paul CATRAIN-GIOVANNAI – Aline
KHEITMI par Firmin LANDRÉ.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jacques COMBY, président de l'université – Pierre GIRARD, Doyen de la faculté des langues – Franck
MARMOZ, Doyen de la faculté de droit – Sylviane GOLLION, représentant le directeur de l'IAE – Bernard
PASCAL, directeur général des services (DGS) – Laure-Anne PICHON, chargée d'études à l'observatoire de
l'insertion professionnelle au SCUIO – Christel PONSOT, responsable du service statistiques et pilotage –

Pierre SERVET, vice-président CA et directeur de cabinet – Mathieu VILES, Directeur des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU).

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Fanny POIDVIN, du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum étant atteint, M. Stéphane PILLET ouvre la séance à 14 heures 50.

1. Approbation de procès-verbaux

M. PILLET demande aux membres s'ils ont des observations à formuler concernant les procès-verbaux des :

- 21 juin 2016
- 20 septembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, ils sont soumis au vote.

- La commission formation approuve les procès-verbaux par :

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Présentation du parcours des bacheliers 2015 inscrits en première année de licence.

Mmes PICHON et PONSOT présentent l'étude conduite au niveau des établissements membres de l'université de Lyon sur les premiers mois des bacheliers 2015 à l'université. Sa réalisation a mobilisé les services des statistiques, du SCUIO ou encore du rectorat. Elle sera suivie d'une étude (en cours) sur les étudiants « sortants » après la première année.

La présentation faite en séance est annexée (annexe 5) au procès-verbal.

A l'issue de cette présentation, **Mme VILA** demande s'il est envisagé de conduire une étude qualitative.

Mme PONSOT répond que pour l'instant, il n'est pas prévu de poursuivre cette étude par des entretiens.

M. CORNIC s'étonne du faible pourcentage d'étudiants ayant une activité professionnelle : 13%.

Mme PONSOT indique qu'il s'agit des étudiants inscrits en première année.

Mme PICHON ajoute que ce taux augmente sensiblement au niveau national à partir de la troisième année.

Mme ROLLAND demande si les résultats de cette enquête ont été comparés à ceux réalisés dans le cadre d'une enquête interne à l'établissement.

Mme PONSOT répond qu'une telle enquête a effectivement été réalisée deux ans plus tôt et que, bien qu'une comparaison fine n'ait pas été effectuée, les services n'ont pas noté de résultats surprenants par rapport à celle-ci.

3. Capacités d'accueil en master : modalités d'examen des dossiers et campagne de recrutement.

Mme PICHON quitte la séance à 15h20.

M. PILLET indique que les capacités d'accueil ont été validées par le conseil d'administration mais qu'il est important que la CFVU se saisisse de cette problématique. Il ajoute que désormais (article L. 612-6 du code de l'éducation créé par la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016), la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. Il a été demandé aux établissements de fixer des capacités d'accueil en M1 afin de les communiquer au ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de la mise en place de la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr

Le principe fixé est le droit à la poursuite d'études après la licence. En cas d'échec, l'étudiant peut saisir le rectorat d'académie pour que d'autres formations lui soient proposées.

À titre transitoire, la sélection à l'entrée en deuxième année a été maintenue pour les formations n'ayant pas mis en place de sélection en première année.

M. PILLET invite les membres à se reporter aux annexes 1 et 2 des documents soumis, fixant la liste des formations par mention organisant un recrutement en première année de master (annexe 1) et la liste des formations par mention organisant un recrutement en deuxième année de master (annexe 2).

Il précise que le niveau de référence retenu par le ministère est la mention, indépendamment des capacités d'accueil des différents parcours. L'établissement doit garantir le droit à la poursuite d'études dans la mention, et pas nécessairement au niveau du parcours.

Sur les modalités de constitution des dossiers de candidature, il est proposé de fixer un cadre général à la candidature permettant d'inclure toutes les formations tout en laissant la possibilité de prévoir des spécificités dans certains parcours.

M. VILES complète en indiquant que l'établissement propose de conserver la possibilité d'effectuer des campagnes d'admissions complémentaires, bien que la plateforme précitée ne le prévoit pas. Il s'agit de s'adapter aux différentes formations, certaines pourvoyant l'ensemble des places disponibles au terme de la première campagne, d'autres ayant besoin d'apports complémentaires. L'organisation de campagnes complémentaires n'est qu'une faculté d'ajustement offerte aux composantes, en aucun cas il ne s'agit d'une obligation. La date de la première campagne d'admission figurera sur la plateforme www.trouvermonmaster.gouv.fr tandis que celle de la campagne complémentaire sera disponible sur le site de l'établissement.

Mme DE BOVIS signale, pour une formation dont elle est responsable, une forte demande d'admissions. Jusqu'ici, il existait deux sessions de recrutement : l'une interne à l'établissement, l'autre ouverte aux étudiants d'autres établissements. Elle se demande si cette procédure sera toujours possible. Elle s'interroge également sur la possibilité de maintenir le système réservant chaque année des places aux étudiants arrivant en échange Erasmus.

M. VILES répond que l'établissement doit assurer l'égalité de traitement des candidats. Sur la seconde question, il précise que la capacité d'accueil est globale, qu'elle intègre donc également les redoublants par exemple. Cependant, il confirme que si des places sont réservées pour des publics spécifiques, il sera possible de l'expliquer au rectorat, comme c'est le cas aujourd'hui pour certains paramètres d'admission post bac (APB).

Mme **ORTILLET** souhaite connaître la procédure pour les étudiants étrangers hors échange.

M. **PILLET** répond qu'ils relèvent de la procédure organisée par Campus France et que la capacité d'accueil ne les distingue pas des autres étudiants.

Mme **LEDENTU** explique qu'une difficulté réside dans les formations en tension car des décisions d'admission sont parfois rendues et la composante constate en septembre que l'étudiant ne s'est pas inscrit. Dans ces conditions, le dialogue avec le rectorat risque d'être complexe.

M. **PILLET** répond que les directives ne donnent aucun cadre sur la décomposition interne à l'établissement de la capacité d'accueil.

M. **VILES** ajoute que le rectorat ne demandera des explications que si la capacité d'accueil n'est pas remplie.

M. **PILLET** déclare qu'il faudra être attentif sur le taux de conversion en inscription des admissions.

Mme FERRARI-BREEUR arrive à 15h50.

Mme **MALLET-BRICOUT** demande ce qu'il en est des diplômes co-accrédités.

M. **VILES** précise que les étudiants relèvent de la modalité de recrutement de l'établissement dans lequel il s'inscrit.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les modalités d'admission en master et les capacités d'accueil en M1 et M2, annexées (II) au procès-verbal par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

4. campagne APB 2017 – règle d'admission en première année de licence

M. **PILLET** rappelle que les différents paramétrages d'APB ont été votés en décembre par la commission mais que le 20 janvier juste avant l'ouverture du portail, la direction des études et de la vie universitaire (DEVU) a remarqué que les règles de fonctionnement avaient été modifiées. Ces changements ont sur les paramétrages initiaux.

Il renvoie les membres au document figurant à l'annexe 3 du présent procès-verbal distribué en séance. Il indique que l'ancien système privilégiait les nouveaux bacheliers, auxquels étaient ajoutés ensuite les étudiants en réorientation (interne ou externe). Le nouveau système place tous ces étudiants dans un même panel. La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a préconisé dans un courrier du 19 janvier 2017 la sortie des réorientations internes du dispositif APB. Il est donc proposé de diminuer toutes les capacités d'accueil de 30% afin de traiter les réorientations internes à part et de favoriser ainsi les chances des étudiants de l'université de se réorienter.

Mais le problème principal posé par cette modification inattendue, pour l'université comme pour la conférence des présidents d'université (CPU), est que les néo-entrants (nouveaux bacheliers) ne sont plus prioritaires par rapport aux réorientations et aux bacheliers français de l'étranger. Un tirage au sort sera donc opéré dans les filières tendues.

Mme ROLLAND estime qu'à Bourg-en-Bresse le retrait de 40 places paraît surestimé alors qu'en moyenne elle constate 2 réorientations internes par an.

M. VILES indique qu'il s'agit d'une marge de sécurité pour répondre favorablement à l'ensemble des réorientations internes.

Mme PONSOT précise que cette marge de sécurité s'explique par la méconnaissance de l'impact du rang des vœux des étudiants en réorientation.

M. PILLET ajoute que l'établissement a protesté contre le réajustement unilatéral opéré par la maîtrise d'œuvre d'APB sans concertation avec les établissements, alors même qu'un dialogue est en cours avec le rectorat.

M. STANKIEWICZ demande s'il existe une définition juridique de la réorientation interne.

M. VIRICEL indique qu'un étudiant a trois ans pour valider son Diplôme d'Études Universitaires Générales.

M. GIRARD s'inquiète de l'effet du mélange des étudiants en réorientation avec les bacheliers diplômés au rattrapage.

Mme PONSOT explique que l'algorithme APB fonctionne avant que les résultats du baccalauréat soient connus. Les bacheliers convoqués au rattrapage ne sont donc pas pénalisés. Globalement le risque de cette modification est que dans les filières tendues, l'établissement ne puisse plus appeler tous les vœux n°1.

M. VILES craint une censure plus forte des lycéens par rapport aux candidatures en sections de techniciens supérieurs (STS) ou classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) car s'ils ne placent pas la licence 1 en premier vœu ils ne l'auront pas.

M. GIRARD observe que ce n'est pas l'information que délivrent actuellement les lycées, qui incitent les lycéens à placer les STS ou CPGE en vœu n°1.

M. COMBY arrive à 16h30.

M. COMBY déplore que les primo-entrants se retrouvent en concurrence directe avec les réorientations. Ce dispositif risque, à terme, de favoriser les formations privées.

Mme DE BOVIS fait part d'une interpellation d'une mère de famille lors d'un salon étudiant à ce sujet.

M. PILLET observe que cela illustre la disparité des informations en fonction des familles et des lycées.

5. commission FSDIE : approbation des subventions.

M. MARMOZ arrive à 16h50.

M. STANKIEWICZ quitte la séance à 16h55.

M. PILLET relève qu'il est difficile pour la commission du fonds de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE) de se prononcer lorsqu'elle ne dispose pas d'une vue d'ensemble du montage du dossier.

En l'absence de remarque, les propositions de subventions annexées (IV) sont soumises au vote.

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'attribution des subventions aux associations selon les montants figurant en annexe 4 :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

6. organisation pédagogique.

M. PILLET rappelle que des points n'avaient pu être votés lors de la séance précédente en raison de l'absence de représentants de l'institut d'administration des entreprises (IAE) et du service général des relations internationales. Il invite ceux-ci à présenter leurs documents.

Pour l'IAE, **Mme GOLLION** indique qu'il s'agit des régimes d'examens du massive open online course (cours en ligne) MOOC pilotage des organisations et processus métiers, du diplôme d'établissement cycle d'adaptation « culture française des affaires » management global business et du certificat de césure.

M. PILLET insiste sur la nécessité qu'à l'avenir la création de MOOC soit soumise à la délibération des conseils, notamment de la CFVU.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les régimes d'études d'examen des diplômes d'université :

DU cycle d'adaptation à la culture française

DU certificat année de césure en entreprise

DU numérique pilotage des organisations et processus métier, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Ces régimes d'études et d'examens sont consultables auprès du service de scolarité de chaque diplôme à l'IAE.

Pour le diplôme universitaire SELF (study in english), **Mme ORTILLETZ** précise qu'une seule modification est à noter cette année. Elle concerne l'ajout d'une matière « new model of marketing ».

16-RC-32	Convention conclue avec le lycée Jean Monnet - Pole Réussite "Conférence" de 2H00 étudiants filière STS	Vie Étudiante	Pôle universitaire de réussite
16-RC-06	Convention conclue avec l'Institution des Chartreux - Licence Droit-Economie-Gestion parcours Management et Sciences Humaines	Formation	IAE
16-RC-08	Convention de partenariat conclue avec l'université Claude Bernard - Dispositif PACES	Formation	IAE
16-RC-18	Convention de partenariat conclue avec l'école nationale des travaux publics de l'état - Formation Master Management et Administration des Entreprises	Formation	IAE
16-RC-34	Convention conclue avec l'université Claude Bernard Lyon 1 - Master Mention Philo (LHPST-CS)	Vie Étudiante	Faculté de philosophie
16-RC-36	Convention conclue avec l'École nationale supérieur de Lyon - "Préparation Agrégation" Philosophie Session 2017	Formation	Faculté de philosophie
16-RC-04	Convention conclue avec l'école centrale de Lyon - Master/ Mention philosophie parcours Ethique, écologie et développement durable.	Formation	Faculté de philosophie

Ces conventions sont consultables dans leur intégralité auprès du pôle convention du SAJGA : manufacture des tabacs, services centraux, 1^{er} étage, porte 4569.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h.

Pour le président et par délégation,
Le Vice-président en charge de la CFVU,

Stephane PILLET

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve le régime d'études d'examen du diplôme d'université SELF par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Ces régimes d'études et d'examens sont consultables auprès du service de scolarité SELF du service des relations internationales.

7. conventions pédagogiques.

En l'absence de remarque, les conventions sont soumises au vote.

La commission de la formation et de la vie universitaire rend un avis favorable à l'approbation des conventions suivantes par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

N° Conventions	Objet de la convention	Domaine	Porteur de projet
16-CC-57	Convention partenariat Clinique Notre Dame Lyon3	Vie Étudiante	Médecine préventive
16-RC-02	Convention conclue avec la société LOGICOACH - Application "PROJEPRO"	Vie Étudiante	SCUIO
16-RC-38	Convention conclue avec le Lycée professionnel Val de Saône - Participation à des cours en vue de faciliter l'orientation des lycéens.	Formation	SCUIO-IP
16-RC-44	Convention conclue avec l'université Lyon 2 et l'université de Saint-Étienne - réalisation de supports électroniques d'information à l'insertion professionnelle	Vie Étudiante	SCUIO-IP
16-RC-22	Convention conclue avec l'université de Lodz - Formation Diplomante Master Droit Economie Gestion Management	Relations Internationales	SGRI
16-RC-24	Convention conclue avec l'Alliance française de Lyon - Intégration Etudiants Internationaux (DEUF - PEUF)	Relations Internationales	SGRI

ANNEXE 1

Liste des formations par mention organisant un recrutement en première année de master

Mention	Capacités d'accueil	Modalités d'admission en M1	Modalités d'admission en M2 pour les étudiants ayant effectué leur M1 à Lyon 3 dans la mention	Modalités d'admission en M2 pour les étudiants ayant effectué leur M1 à Lyon 3 dans une autre mention et/ou dans un autre établissement
Archives	20			
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	24			
Communication des organisations	48			
Comptabilité - contrôle - audit	60			
Contrôle de gestion et audit organisationnel	60			
Entrepreneuriat et management de projets	30			
Finance	110			
Gestion de l'environnement	20			
Gestion de patrimoine	75			
Gestion de production, logistique, achats	30			
Gestion des ressources humaines	30			
Gestion des territoires et développement local	84			
Histoire	60			
Histoire de la philosophie	50			
Humanités numériques	10			
Information, communication	20			
Information, documentation	24			
Langues étrangères appliquées	204			
Langues, littératures et civ. étrangères et rég.	416	Articles 2 et 4 de la délibération	Article 2 de la délibération	Article 5 de la délibération
Lettres	55			
Management	90			
Management des systèmes d'information	30			
Management et administration des entreprises	60			
Management et commerce international	120			
Management sectoriel	90			
Marketing, vente	90			
MEEF 1 ^{er} degré	140			
MEEF 2 nd degré	314			
Mondes anciens	40			
Mondes médiévaux	20			
Patrimoine et musées	50			
Philosophie	70			
Sciences de l'eau	10			
Sciences des religions et sociétés	20			
Traduction et interprétation	24			
Ville et environnements urbains	10			

ANNEXE 2

Liste des formations par mention organisant un recrutement en deuxième année de master

Mention	capacité d'accueil (si autorisée par décret)	Modalités d'admission pour les étudiants ayant effectué leur M1 dans la mention au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3	Modalités d'admission pour les étudiants ayant effectué leur M1 à Lyon 3 dans une autre mention et/ou dans un autre établissement
Droit bancaire et financier			
Droit de la santé			
Droit des affaires*			
Droit européen			
Droit fiscal			
Droit international			
Droit notarial			
Droit pénal et sciences criminelles*	Les capacités pour l'accès en M2 seront définies dans le cadre d'une délibération à venir	Articles 3 et 4 de la délibération	
Droit privé*			
Droit public*			
Droit social			
Justice, procès et procédures			
Relations internationales			
Droit des assurances			
Histoire du droit et des institutions			
Risques et environnement			Examen des candidatures selon article 5 de la délibération

* Les parcours suivants sont organisés en 2 ans et font l'objet dans ce cadre d'un recrutement en M1 : [Nom du parcours (mention - effectifs)]

Droit des affaires et fiscalité (Droit des affaires - 18)

Droit et ingénierie financière (Droit des affaires - 30)

Sécurité intérieure (Droit pénal et Sciences Criminelles - 36)

Droit immobilier (Droit privé - 27)

Droit public des affaires (Droit public - 20)

A l'issue du recrutement, tous les étudiants sont néanmoins admis de plein droit dans le parcours type de la même mention.

Affaire suivie par la DEVU

PARAMETRAGE DES FORMATIONS DANS ADMISSION POST BAC

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 07 février 2017**

Exposé des motifs

Le 06 décembre 2016 était soumis à votre avis un paramétrage des capacités d'accueil par formation de première année de Licence résultant des observations faites au terme de la campagne 2016 et du dialogue de gestion mené au cours du premier semestre universitaire entre les services du Rectorat et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les règles d'organisation de l'admission des étudiants dans APB pour la campagne 2017 ayant été modifiées à l'ouverture de la plateforme le 20 janvier 2017 et notifiées concomitamment par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (DGESIP), il est nécessaire de revoir le paramétrage initialement effectué pour tenir compte des derniers principes communiqués gouvernant la procédure.

Ainsi, à ce jour, la DGESIP enjoint l'université d'organiser la gestion des réorientations internes (demande d'inscription en L1 à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour un étudiant déjà inscrit en L1 au sein de l'établissement, hors redoublement) en dehors d'APB. Cette décision nécessite donc la réduction des places initialement offertes dans APB pour tenir compte des places à conserver pour les réorientations internes (accès de droit à la réorientation, sans quota).

L'avis de votre commission est ainsi requis.

Projet de délibération :

Article 1^{er} : La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3, réunie dans sa séance du 07 février 2017, donne un avis à la révision du paramétrage de l'offre de formation dans Admission Post-Bac au titre de la campagne 2017, selon les données figurant en annexe. Les formations non mentionnées dans l'annexe sont sans changement.

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et la DEVU est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe
Situation des capacités d'accueil pour révision
Université Jean Moulin Lyon 3

		Capacité totale ouverte au recrutement APB (saisie Lyon3 dans APB en décembre 2016)	Capacité totale ouverte au recrutement APB (révision au 25 janvier 2017)	Capacité totale ouverte au recrutement APB (révision au 25 janvier 2017) A SAISIR
IAE	Gestion - MSH	390		273
	Gestion - TQM	360		252
Double Licence LEA / GESTION	LEA Anglais-Allemand/MSH	15		11
	LEA Anglais-Allemand/TQM	15		11
	LEA Anglais-Arabe/MSH	15		11
	LEA Anglais-Arabe/TQM	15		11
	LEA Anglais-Chinois/MSH	15	25	11
	LEA Anglais-Chinois/TQM	15		11
	LEA Anglais-Coreéen/MSH	15	75	11
	LEA Anglais-Coreéen/TQM	15	75	11
	LEA Anglais-Espagnol/MSH	25	75	18
	LEA Anglais-Espagnol/TQM	25	25	18
	LEA Anglais-italien/MSH	15	75	11
	LEA Anglais-italien/TQM	15	45	11
	LEA Anglais-Japonais/MSH	15	75	11
	LEA Anglais-Japonais/TQM	15	45	11
	LEA Anglais-Polonais/MSH	15	75	11
	LEA Anglais-Polonais/TQM	15	45	11
	LEA Anglais-Portugais/MSH	15	75	11
	LEA Anglais-Portugais/TQM	15	45	11
LEA Anglais-Russe/MSH	15	45	11	
LEA Anglais-Russe/TQM	15	45	11	
DROIT	Droit	1 390	1 390	973
	Science-Politique/Droit	340	340	238
LETTRES	Humanités (ex lettres classiques)	35	35	25
	Lettres	180	180	126
	Histoire	260	260	182
	Geographie et aménagement	115	115	81
	DL Histoire/Geographie aménagement	35	35	25
LANGUES LLCER	LLCER Allemand	30	30	21
	LLCER Anglais	320	320	224
	LLCER Arabe	35	35	25
	LLCER Arabe 4 ans	40	40	28
	LLCER Chinois	40	40	28
	LLCER Chinois 4 ans	15	15	11
	LLCER Italien	55	55	39
	LLCER Japonais	108	108	76
	LLCER Russe	20	20	14
	LLCER Russe 4 ans	15	15	11
LANGUES LEA	LEA Anglais-Allemand	90	90	63
	LEA Anglais-Arabe	50	50	35
	LEA Anglais-Arabe 4 ans	55	55	39
	LEA Anglais-Chinois	90	90	63
	LEA Anglais-Chinois 4 ans	30	30	21
	LEA Anglais-Coreéen	75	75	53
	LEA Anglais-Espagnol	205	205	144
	LEA Anglais-italien	90	90	63
	LEA Anglais-Japonais	105	105	74
	LEA Anglais-Polonais	15	15	11
	LEA Anglais-Polonais 4 ans	15	15	11
	LEA Anglais-Portugais	40	40	28
	LEA Anglais-Portugais 4 ans	40	40	28
LEA Anglais-Russe	35	35	25	
LEA Anglais-Russe 4 ans	35	35	25	
Double Licence LLCER / LETTRES	DL LLCER Allemand/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Anglais/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Arabe/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Chinois/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Italien/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Japonais/Lettres	20	20	14
	DL LLCER Russe/Lettres	20	20	14
PHILO	Philosophie	110	110	77
Campus de BOURG	Droit	140	140	98
	MSH	100	100	70
	Histoire	65	65	46

**PROJET DE DELIBERATION : Attribution de subventions au titre du FSDIE
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
SEANCE DU 07 FEVRIER 2017**

Exposé des motifs

La commission « initiatives » du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) s'est réunie les 24 et 26 janvier 2017 pour examiner les demandes de subventions présentées par les associations étudiantes.

Projet de délibération :

Vu le règlement de l'Université Jean Moulin Lyon 3 relatif à l'attribution de subventions au titre du FSDIE en date du 27 septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en date du 15 décembre 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en matière d'attribution de subventions au titre du FSDIE ;

Vu les demandes présentées par les associations dans le cadre de la commission FSDIE des 24 et 26 janvier 2017 ;

Vu les propositions formulées par la commission FSDIE des 24 et 26 janvier 2017 ;

Article 1^{er} : La Commission Formation du Conseil Académique de l'Université Jean Moulin Lyon 3, réunie dans sa séance du 07 février 2017 donne un avis ... à l'attribution des subventions aux associations selon les montants figurant en annexe 1.

Article 2 : Le Président et l'Agent Comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 24 et 26 JANVIER 2017)

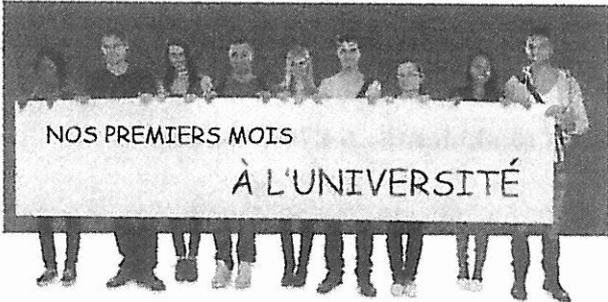
N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant total du projet 2016-2017	Subvention demandée 2016-2017	Subvention accordée 2016-2017	Remarques
1	ADEGRH	Voyage de fin d'études à Madrid	9 070,00 €	800,00 €	€	même remarque commission 02/2016 - manque de transversalité : il faudrait ouvrir le voyage aux étudiants en RH présents dans d'autres composantes de l'Université, et pas seulement à ceux du Master Management des Ressources Humaines et Organisation
2	AEZL	Semaine Arts et Lettres	12 087,00 €	4 250,00 €	ajourné	projet non construit (dossier quasiment vide, budget approximatif...) : projet à décaler (fin mars comme l'année dernière) et à représenter à la commission FSDIE de mars
3	AIDPI	Les rencontres professionnelles de l'AIDPI	950,00 €	450,00 €	250,00 €	événement de filière : il faut demander un financement à la Faculté de Droit ou à l'IDPI
4	AMDBMF	Conférence sur le Brexit	4 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €	il faut demander un financement à la Faculté de Droit et à plusieurs entreprises
5	Bureau des Étudiants	Gala du Campus de Bourg en Bresse	23 550,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
6	AS Lyon 3	Réassort équipement textile 2016/2017	43 080,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
7	AS Lyon 3	Sorties escalade et canyons	5 524,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
8	AS Lyon 3	Stage plein air 2017	5 880,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
9	AS Lyon 3	Stage danse contemporaine	2 160,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
10	AS Lyon 3	Soirée handball	2 546,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
11	Elsa Lyon	Elsa Moot Court Compétition 2017	5 640,00 €	1 424,00 €	750,00 €	l'événement manquant de transversalité, il faut au moins ouvrir la compétition au niveau national ou international. De plus, 1936 € au titre du "remboursement du surplus de subventions" ne peut être pris en compte dans les dépenses, les bénéfices éventuellement réalisés sont à prendre en compte dans les recettes de l'année suivante.
12	Festival du Film Jeune de Lyon	2ème édition du LYF, Festival du Film Jeune de Lyon	4 670,00 €	600,00 €	600,00 €	
13	Invitation à l'Antique	Organisation de journées thématiques pour les collégiens et lycéens	2 080,00 €	200,00 €	200,00 €	
14	Les Jeunes Européens-Lyon	Le TauryLyon édition papier lyonnaise du Taurillon	383,00 €	283,00 €	283,00 €	
15	L3DD	Cendriers de poche	516,00 €	516,00 €	€	même remarque commission 02/2016 - à représenter car il faut une action de prévention sur le tabagisme en relation avec le SMPPS + une sensibilisation sur le développement durable en parallèle de la

							distribution des cendriers
16	Corpo Lyon 3	Journée d'Information Risques et Santé	1 870,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
17	La Junior Assurance	Challenge sportif Inter-Instituts	9 700,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	même remarque commission 11/2015 - il faut faire une demande de subvention à la Faculté de Droit et à l'Institut des Assurances de Lyon (IAI). Il faut également demander une participation aux étudiants concernés
18	Les Médiations Philosophiques	Philothéâtre	710,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
19	Les Médiations Philosophiques	Les Ateliers Philo	850,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
20	Lézar Gaco	Tremplin Etudiant Vibrasons	12 678,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	il faudra présenter le projet en amont la prochaine fois (le projet n'étant pas uniquement composé de la finale, même si les dépenses y sont liées)
21	Lyon Mun	Lyon Mun 2017	44 650,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
22	Nationsorg	Ateliers artistiques et linguistiques pour les étudiants	57 074,00 €	4 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	le budget communication est surestimé : il faut nettement diminuer le nombre de plaquettes, d'affiches et de flyers
23	Objectifs GSE	Demain, Tous responsables PSC1	2 868,00 €	521,00 €	521,00 €	521,00 €	
24	Objectifs GSE	Challenge Sport'Inov	10 916,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
25	Poll'Gones	Envoi de délégation au MUNICE (Nice Mun)	4 630,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	il faut impérativement diversifier la communication auprès des diverses composantes et inscrire en priorité les nouveaux "délégués". L'ouverture devra être prouvée lors du bilan.
26	Poll'Gones	Envoi de délégation au PIMUN (Paris Mun)	10 636,00 €	3 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	il faut impérativement diversifier la communication auprès des diverses composantes (pas seulement par les réseaux sociaux) et augmenter considérablement la proportion de nouveaux "délégués"
27	That's IAE	IAE Lyon Business Game 2017	15 456,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	question sur la place des logos des sponsors financeurs (Lyon 3 par exemple) et non financeurs sur la plaquette de l'événement. L'ouverture aux différentes composantes devra être prouvée lors du bilan.
28	ADPL Asso.master Droit pénal	Séminaire interuniversitaire	5 100,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	l'Université Jean Moulin Lyon 3 ne finance pas le séjour pour les étudiants de l'Université de Poitiers (une demande doit être faite par une association étudiante sur place)
29	ADPL Asso.master Droit pénal	Conférence du Procureur François Falletti	200,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
30	ADPL Asso.master Droit pénal	Concours de Droit Pénal Claude Lombois	1 915,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
31	ADPL Asso.master Droit pénal	Colloque inter-universités sur la légitime défense	2 637,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	l'événement manque de transversalité
	TOTAL		304 521,00 €	68 544,00 €	55 104,00 €	55 104,00 €	

Pour information - dossiers irrecevables

Les Jeunes Européens-Lyon	Département des institutions européennes	5 046,00 €	1 800,00 €	projet avant CFVU
Jean Moulin Post	Jean Moulin Post 5	1 900,00 €	1 800,00 €	dossier hors délai
Jean Moulin Post	Jean Moulin Post 6	1 900,00 €	1 800,00 €	dossier hors délai

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE



NOS PREMIERS MOIS
À L'UNIVERSITÉ

Mardi 7 février 2017



1

PARCOURS DES BACHELIERS 2015 INSCRITS
EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE (L1)

- o Enquête commune aux 4 universités de la COMUE.
- o Champ de l'étude : 9 930 nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2015-2016 à Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 ou Saint-Etienne.
- o Etude en 2 phases avec 3 objectifs :
 - Connaître le profil des nouveaux bacheliers
 - Connaître le profil des sortants de L1
 - Mettre en évidence les facteurs explicatifs de la réussite et de la sortie de filière.

2

RÉSULTATS DE LA 1^{ÈRE} ENQUÊTE

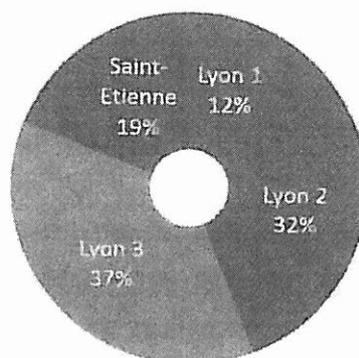
- Effectifs des néo-bacheliers enquêtés : 9 930 étudiants
- Effectifs répondants : 6 270 étudiants

Taux de réponse : 63 %

3

PROFIL DES NÉO-BACHELIERS

Par établissement



4

PROFIL DES NÉO-BACHELIERS

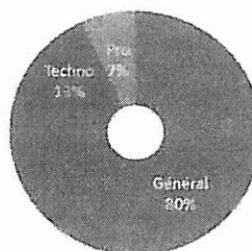
Par filière

Filières d'études	Effectifs	
AES	714	7 %
Anthropologie/Sociologie	347	3 %
Arts	503	5 %
Droit	2 004	20 %
Économie	266	3 %
Gestion	295	3 %
Histoire/Géographie/Philosophie	766	8 %
LEA	963	10 %
LLCER	616	6 %
Lettres/Information-communication/Sciences du langage	493	5 %
Psychologie/Sciences cognitives	459	5 %
Science politique	443	4 %
SVT	491	5 %
Sciences de l'éducation	283	3 %
STAPS	719	7 %
Sciences et Technologies	536	5 %
Total	9 930	

PROFIL DES NÉO-BACHELIERS

Par type de bac, âge, genre et bourse

- 80 % de bacheliers généraux



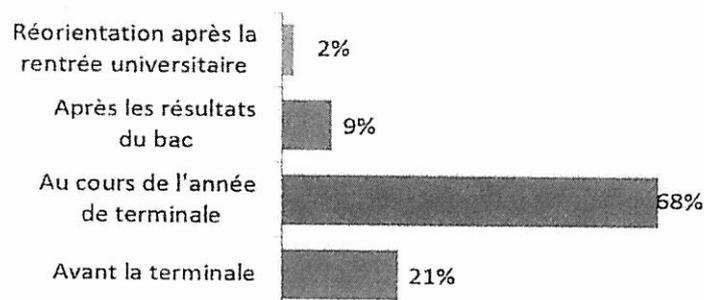
- Âge moyen à l'obtention du baccalauréat : 18 ans
28 % ont obtenu le baccalauréat après 18 ans.
- Taux de féminisation : 62 %
- Taux de boursiers : 43 %

6

ORIENTATION EN L1

○ L'inscription en L1 correspond au premier vœu d'orientation pour une très nette majorité des bacheliers : 75 %

○ Moment du choix d'orientation :



7

ORIENTATION EN L1

Raisons de l'inscription

L'intérêt pour les matières enseignées dans les filières mais aussi les débouchés motivent l'inscription en L1 :

Raisons de l'inscription en Licence	%
Par intérêt pour les matières enseignées	69%
Par intérêt pour les débouchés professionnels	50%
Par intérêt pour les Masters accessibles avec cette Licence	22%
En attendant d'intégrer une filière sélective	10%
Par défaut	8%
Contraintes personnelles (géographiques, financières)	5%

8

AIDE À L'ORIENTATION

Sources d'information

- Salons ou forums dédiés à l'orientation : 64%
- Journées portes ouvertes des universités : 57%
- Interventions des universités dans les lycées : 15%
- Cours à l'université : 11%
- Les lycéens vont chercher l'information utile à leur choix de formation sur les sites dédiés : sites des universités et site APB

9

ORGANISATION DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Conditions de vie

- 52 % habitent chez leurs parents.
- Durée du trajet domicile-lieu d'études :



- 13 % exercent une activité professionnelle.

10

ORGANISATION DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Conditions d'études

o 46% des étudiants considèrent que leur adaptation à l'université correspond à ce qu'ils pensaient, 32% la jugent plus difficile.

o Contraintes liées à l'emploi du temps :

	%	Contrainte dans l'organisation
Cours après 19h	56%	61%
Cours le samedi	16%	78%
Interruption supérieure à 3h entre deux cours	52%	47%
Demi-journée(s) sans cours	89%	7%

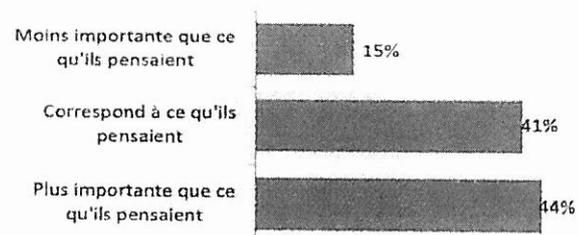
11

ORGANISATION DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Travail personnel

o 2 étudiants sur 3 assistent à plus de 80 % des CM.

o Quantité de travail à fournir :



o 89 % fréquentent la BU

12

ORGANISATION DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Sentiment d'intégration

- Dès les premiers mois, 81% des nouveaux bacheliers se sentent intégrés au sein de l'université et 84% au sein de leur filière.
- 74% ont facilement des contacts avec leurs enseignants.
- 64% souhaitent poursuivre leurs études dans la même filière.

13

CONCLUSION

- Publication et diffusion de ces premiers résultats : octobre-novembre 2016
- Phase 2 lancée
- Restitution des résultats de la phase 2 : en 2017
 - Profil des sortants de première année de Licence
 - Facteurs explicatifs de la réussite et de la sortie de filière

14

